RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FA4FA960-CE51-42DD-AFD3-D5FF647394DA

PICARDIE INVESTISSEMENT
Société Anonyme au capital de 50.076.486 Euros
Siège social : 4 Rue du Cloître de la Barge – 80000 AMIENS
R.C.S. Amiens 331 554 527

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 AVRIL 2025

Le vendredi 04 avril 2025 à 11 heures 30, les membres du Conseil d'Administration de la société PICARDIE INVESTISSEMENT se sont réunis au siège social.

[…/…]

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Goupil, Président du Conseil d'Administration et Directeur général.

Monsieur Eric Goupil, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents (ou réputés tels par téléphone ou visioconférence) réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

[…/…]

Puis, le Président passe à l'ordre du jour suivant :

[…/…]

- Changement de représentant permanent de BRIE PICARDIE EXPANSION,
- Cooptation d'un administrateur,

[…/…]

- Transfert du siège social,

[…/…]

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

[…/…]

[…/…]

2) CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT DE BRIE PICARDIE EXPANSION

Le Président expose que la Société a été informée du changement de représentant permanent de BRIE PICARDIE EXPANSION, administrateur, par courrier du 21 mars 2025; Monsieur Jean-Philippe JUGUET remplaçant Monsieur Jérôme WALTER.

Docusign Envelope ID: FA4FA960-CE51-42DD-AFD3-D5FF647394DA

Le Conseil d'Administration prend acte à l'unanimité de la nomination de Monsieur Jean-Philippe JUGUET comme représentant permanent de BRIE PICARDIE EXPANSION, administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Jérôme WALTER depuis le 21 mars 2025.

3) COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président expose au Conseil que par suite de la démission de Monsieur Christophe Griffart selon courrier du 21 mars 2025, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis, il rappelle qu'en cas de vacance d'un poste d'administrateur suite à démission, il est permis au Conseil de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur à titre provisoire par cooptation entre deux assemblées générales. Il propose, selon suggestion de la société Brie Picardie Expansion, la nomination de Monsieur Nicolas Dumont comme nouvel administrateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur Nicolas Dumont en remplacement de Monsieur Christophe Griffart, administrateur démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire. Monsieur Nicolas Dumont exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2028.

Monsieur Nicolas Dumont présent à la réunion déclare accepter lesdites fonctions d'administrateur, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire cette fonction dans la Société.

Le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée la ratification de cette cooptation.

[…/…]

5) TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Madame Eléonore Calandre expose que la société PIG a conclu un nouveau bail commercial pour la location de locaux sis à Amiens (80) 50 Avenue d'Italie et a résilié le bail pour les locaux sis 4 Rue du Cloître de la Barge - 80000 AMIENS. Il convient en conséquence de transférer le siège social de la Société dans les nouveaux locaux.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 4 Rue du Cloître de la Barge 80000 AMIENS au 50 Avenue d'Italie 80000 AMIENS, à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

Article 4 – Siège social

« Le siège social de la Société est fixé à AMIENS (80) – 50 Avenue d'Italie »

DS

Docusign Envelope ID: FA4FA960-CE51-42DD-AFD3-D5FF647394DA

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée la ratification de ce transfert de siège et de prendre acte qu'à la suite de cette décision la nouvelle adresse a été substituée d'office à l'ancienne dans les statuts.

[…/…]

13) POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil confère à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

[…/…]

CERTIFIEE EXACT ET CONFORME
Le Directeur Général
Madame Eléonore CALANDRE

[redacted]